



Devenir un agent immobilier européen : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 13/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 02/11/2017

Pour permettre une meilleure mobilité des professionnels de l'immobilier au sein de l'Union Européenne, il a été mis en place une « carte professionnelle européenne » (CPE). Quelles sont les conditions à remplir par un agent immobilier pour l'obtenir ? Comment obtenir la carte professionnelle européenne ? Combien de temps cette carte est-elle valable ?

Agent immobilier : travailler dans toute l'Europe ?

Des agents immobiliers « européens » L'Union Européenne (UE) a souhaité que certaines professions puissent être exercées temporairement ou occasionnellement à l'intérieur des Etats membres. Cette mobilité facilitée concerne désormais les agents immobiliers depuis le 20 octobre 2017.

Tous les agents immobiliers sont-ils concernés ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Agent immobilier : comment obtenir la carte professionnelle européenne ?

1 interlocuteur : la CCI. En France, la carte professionnelle européenne est délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) dont dépend l'agent immobilier. Toutefois, il ne doit pas s'adresser à elle pour obtenir la carte.

1 guichet unique : le site web de l'UE...

{ABONNEZ-VOUS}